DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Réunion restreinte N° 10

Réunion électronique
du Vendredi 16 Mars 2018
Lieu : Siège du D. E. F.

Présidence : ***M. Pascal LEBRET***.

Membres participants :
MM. Bruno FARINA – Patrick GOSSE – Jean François MERIEUX – Daniel RESSE.

*****

*Compte tenu des impératifs de la compétition, les décisions, ci-après, de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 2 jours** (sauf indication particulière et délai réduit figurant au PV de l'affaire concernée) à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

*****

AFFAIRE EXAMINEE

Match N°20327325 du 10 Mars 2018
Coupe du DEF U18 « André LEDUC »
1/8ème de finale
GISORS FC GVN 27 11 / CHARLEVAL FC 11

Réserves d'avant match du CHARLEVAL FC 11 :
« Je soussigné THOMASSIN KEVIN licence n°2117415652, Dirigeant responsable du club CHARLEVAL FC, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ALEXANDRE LEPAGNOT, MATHIEU BAIRAY, RAYHANE CHATELET, ANTHONY HOUBLON, ELOI MOERMAN, ALLAN GRILLON, LAMINE COULIBALY, KILLIAN MONTEIRO MOREIRA, SALIF COULIBALY, LOIC GENOUEL du club FC GISORS VEXIN NORMAND 27, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.
Je soussigné THOMASSIN KEVIN licence n°2117415652, Dirigeant responsable du club CHARLEVAL FC, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FC GISORS VEXIN NORMAND 27, pour le motif suivant : des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

La Commission,
Jugeant en 1er ressort,

- Pris connaissance des réserves d'avant match et du courriel de confirmation envoyé de l'adresse officielle du club du CHARLEVAL FC pour les dire conformes,
- considérant les éléments figurant au dossier,

Après enquête,

<u>Concernant la réserve portant sur le nombre de joueurs titulaires d'une licence « changement de club hors période » du FC GISORS GVN 27</u> :

- considérant la feuille de match de la rencontre citée en rubrique,
- considérant que les joueurs suivants, inscrits sur cette feuille de match et ayant pris part à la rencontre :
    - M. LEPAGNOT Alexandre, licence n°2544880175 U16 « Renouvellement » enregistrée le 20/08/2017 auprès de la LFN,
    - M. BAIRAY Mathieu, licence n°2544332475 U17 « Renouvellement » enregistrée le 29/09/2017 auprès de la LFN,
    - M. CHATELET Rayhane, licence n°2546439906 U17 **« Changement de club hors période normale »** enregistrée le 16/09/2017 auprès de la LFN,
    - M. HOUBLON Anthony, licence n°2546520345 U16 **«** Renouvellement **»** enregistrée le 11/09/2017 auprès de la LFN,
    - M. MOERMAN Eloi, licence n°2544727011 U16 **«** Renouvellement **»** enregistrée le 09/08/2017 auprès de la LFN,
    - M. GRILLON Allan, licence n°2544243707 U18 **«** Renouvellement **»** enregistrée le 02/10/2017 auprès de la LFN,
    - M. COULIBALY Lamine, licence n°2544928355 U16 « Renouvellement » enregistrée le 02/08/2017 auprès de la LFN,
    - M. MONTEIRO MOREIRA Killian, licence n°2544307356 U17 **« Changement de club hors période normale »** enregistrée le 09/09/2017 auprès de la LFN,
    - M. MELLET Adrien, licence n°254489690 U16 **«** Renouvellement **»** enregistrée le 01/07/2017 auprès de la LFN,
    - M. NODARI Bryan, licence n°2545069482 U16 **«** Renouvellement **»** enregistrée le 08/07/2017 auprès de la LFN,
    - M. COULIBALY Salif, licence n°2544152519 U18 **«** Renouvellement **»** enregistrée le 29/08/2017 auprès de la LFN,
    - M. GARITAN Maxence, licence n°2546692056 U16 **«** Renouvellement **»** enregistrée le 11/07/2017 auprès de la LFN,
    - M. PHILLIPS MAZUEL Léon, licence n°2545555113 U16 **« «** Changement de club en période normale **»** enregistrée le 08/07/2017 auprès de la LFN,
    - M. GENOUEL Loïc, licence n°2548585978 U16 **« N**ouvelle **»** enregistrée le 17/12/2017 auprès de la LFN,
- considérant les dispositions de l'article 160 des RG de la LFN,
- constatant que l'équipe du FC GISORS GVN 27 était composée de deux joueurs titulaires de licence « Changement de club hors période ».
- considérant que l'équipe du FC GISORS GVN 27 était régulièrement constituée au jour du match cité en rubrique et qu'elle n'était pas en infraction avec les dispositions de l'article 160 des RG de la LFN.

Pour ce motif, la Commission rejette cette réserve comme non fondée.

<u>Concernant la réserve sur la participation de joueurs à la dernière rencontre d'une équipe supérieure</u> :

- attendu que l'équipe du FC GISORS GVN 27 11 ayant disputé la rencontre citée en rubrique est l'équipe première du club de la catégorie U18.
- considérant que, de ce fait, l'équipe du FC GISORS GVN 27 11 ne peut pas être en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la LFN et qu'elle était régulièrement constituée le jour de la rencontre citée en rubrique.

Pour ce motif, la Commission rejette cette réserve comme non fondée.

La Commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Compétitions Libres – section Jeunes pour suite à donner en ce qui la concerne.

Compte tenu des impératifs de la compétition, la présente décision est susceptible de recours auprès de sa Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 2 jours** à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

*****

Le Président
Pascal LEBRET

Le Secrétaire
Daniel RESSE

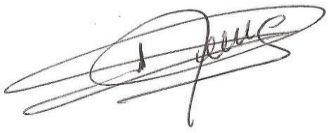

Club :	**500478**	**CHARLEVAL F.C.**					
Dossier :	17584161	du 10/03/2018	Coupe U18 M.Berthois/ Phase 1		Poule Unique	20327325	10/03/2018
Personne :			CDRC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX				
Motif :	R4	Nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé (FMI)		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDOS	Frais de dossier		16/03/2018	16/03/2018		38,00€

Total :	38,00€
Total Général :	38,00€